

## Premier blog ambulatoire – TARDOC et forfaits ambulatoires – Comment puis-je contribuer au développement du système?

Avec l'introduction des nouveaux tarifs médicaux ambulatoires en Suisse, les soins ambulatoires entrent dans une phase de profondes transformations. Les cabinets de médecine interne – souvent caractérisés par une prise en charge large, des pathologies complexes et un important travail de coordination – sont directement touchés par ces changements.

Le nouveau tarif vise à rendre la saisie des prestations médicales plus moderne, plus transparente et davantage fondée sur des données probantes. Il doit également mieux représenter les maladies chroniques, les patientes et patients multimorbides ainsi que la collaboration interprofessionnelle. Pour les internistes, cela peut ouvrir de nouvelles perspectives: une représentation plus structurée des prestations de conseil, de coordination et de prévention, une description plus précise des processus diagnostiques ainsi qu'une évaluation plus réaliste du temps de travail médical.

Parallèlement, cette transition exige des adaptations dans la pratique quotidienne. Les normes de documentation doivent être revues, les processus optimisés et les systèmes numériques préparés au nouveau tarif. La SSMIG a régulièrement communiqué sur les changements, les mesures de formation ainsi que les différentes démarches à effectuer, telles que les inscriptions contractuelles, et espère que les médecins internistes généralistes ont été suffisamment préparés à cette transition. Vous rencontrez néanmoins encore des obstacles que vous n'avez pas pu surmonter jusqu'à présent? Vous souhaitez davantage d'informations de la part de votre société de discipline médicale? N'hésitez pas à nous contacter.

La réforme tarifaire ne constitue pas uniquement une innovation technique ou administrative, elle représente également une opportunité de renforcer les prestations qui sont au cœur de l'activité des médecins internistes: des soins continus, coordonnés et centrés sur le patient. C'est pourquoi nous vous informons des possibilités communes dont nous disposons pour optimiser et faire évoluer le système tarifaire:

### Procédure de proposition pour développer le tarif

Les partenaires tarifaires de l'OTMA SA (FMH, H+, prio.swiss, CTM, CDS) peuvent proposer des modifications du tarif chaque année, au printemps. Il est possible de soumettre de nouvelles positions ou des modifications de positions existantes, des modifications de la logique tarifaire et des corrections rédactionnelles. Une fois les propositions examinées par le bureau de l'OTMA et intégrées dans la nouvelle version du tarif, le conseil d'administration de l'OTMA valide la structure révisée. Cette nouvelle version est ensuite soumise à l'approbation du Conseil fédéral, puis publiée. L'intervalle est de 2 ans, à savoir que les propositions déposées en 2026 entreront en vigueur en 2028.



Plus aucune nouvelle  
proposition acceptée

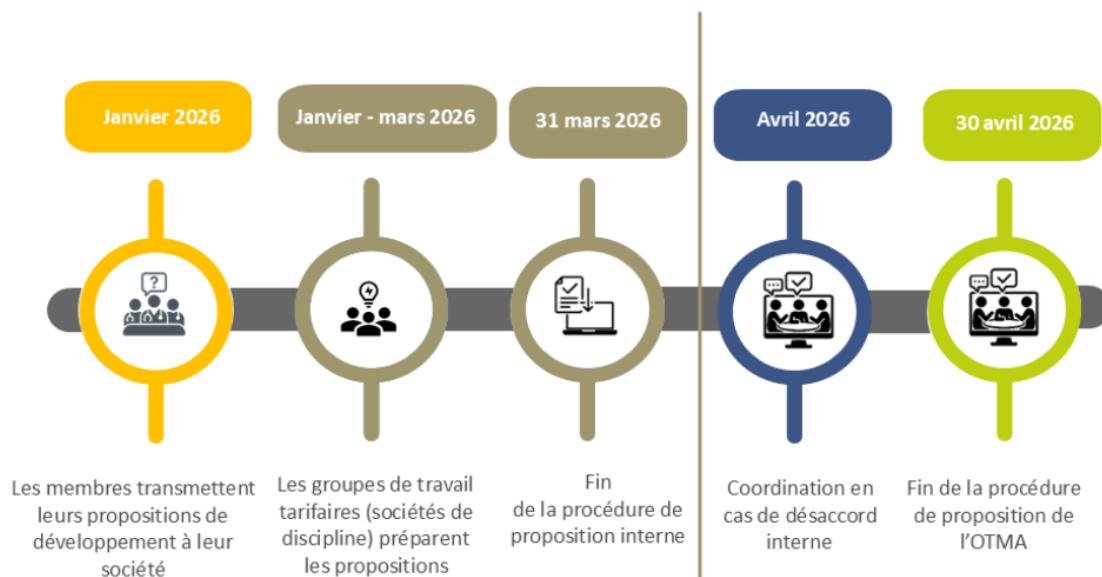


Fig.: Déroulement de la procédure de proposition FMH<sup>1</sup>

En tant que société de discipline médicale, nous sommes l'interlocuteur principal pour les propositions de développement individuel formulées par le corps médical. La SSMIG est représentée auprès de la FMH, au sein des groupes de travail ambulatoires compétents, par mfe Suisse<sup>2</sup>.

Les membres de mfe Suisse peuvent soumettre leurs propositions de développement directement à mfe dans l'espace membres via le lien sur la page d'accueil d'outil en ligne Tardoc: <https://tardoc.hausaerzteschweiz.ch/>

Les membres SSMIG établis, sans affiliation à mfe Suisse, et les internistes hospitaliers peuvent transmettre leurs propositions via la commission des tarifs de la SSMIG: [linda.meier@sgaim.ch](mailto:linda.meier@sgaim.ch)

Les propositions transmises par l'intermédiaire de la SSMIG sont examinées et comparées au sein de la commission des tarifs de la SSMIG et de celle de mfe. Les propositions jugées pertinentes sont ensuite déposées auprès de la FMH.

### Restez informé·e

La **FMH** fournit des informations complètes sur l'ensemble des nouveautés tarifaires, des aides à l'application et des modifications: [Plateforme d'information | TARDOC et forfaits ambulatoires](#)

**mfe** informe, via sa plateforme et sa newsletter, des évolutions en médecine interne générale, propose des formations et met à disposition une FAQ complète concernant la nouvelle facturation: [TARDOC – mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse](#)

<sup>1</sup> <https://tarifeambulant.fmh.ch/fr/infos-tarifaires-importantes.cfm>

<sup>2</sup> <https://www.medecinsdefamille.ch/>

**L'OTMA** informe régulièrement, par le biais de sa newsletter, des évolutions et adaptations tarifaires: [Newsletter OTMA](#)

Nous vous recommandons également de vous renseigner auprès des **sociétés cantonales/régionales de discipline médicale** concernant les évolutions propres à chaque canton.

La SSMIG relaie les informations importantes de ces organisations dans sa newsletter mensuelle.